

Le projet « Réseau Experts » Aquitaine

Des hommes, des femmes, des compétences...



Contexte



Constats

- *Les clientèles touristiques sont de plus en plus exigeantes*
- *Les comportements de consommation touristique ont évolué*

Conséquence immédiate

Les métiers évoluent dans nombres de secteurs économiques, dont le tourisme.

Une réponse : La professionnalisation

*Les régions françaises au travers de leurs relais territoriaux construisent des plans de formation pour professionnaliser les offices de tourisme.
Parallèlement, en adéquation avec la formation des personnels, les structures repensent entièrement leurs stratégies : modernisation numérique de leurs locaux, schéma de diffusion de l'information, développement des ressources internes...*

Projets qui demandent souvent une expertise extérieure, des conseils, de l'accompagnement ou encore de la formation.



Le réseau experts, c'est quoi?



Objectif : exporter le savoir-faire aquitain au delà des frontières de la région.

La région est un laboratoire d'expérimentation

On y trouve de nombreux experts dans plusieurs domaines

Ces experts peuvent transmettre leur savoir dans et hors de leur région



Qui sont les experts?



Le "réseau experts" est en cours de constitution.

Il sera constitué de professionnels du réseau, experts de leur thématique de travail et en capacité de transmettre leurs connaissances.

La MOPA a d'ores et déjà identifié des experts « test ». Un appel à candidature sera lancé pour le recrutement de nouveaux experts.

Conditions pour être expert :

- *Suivre la formation « Devenir formateur occasionnel et transmettre son savoir », lorsque l'on fait une formation*
- *Être salarié d'une structure en capacité de réaliser ce genre d'activité (statut de la structure, fiche de poste de l'expert → coefficient de salaire, mobilité)*



Quels sujets d'intervention ?

SADI –
Accueil
numérique

**Pour 2014,
trois thèmes
ont été
identifiés**

Boutique

Comptabilité
M4

**D'autres thèmes
d'intervention
peuvent
apparaître de
manière
ponctuelle.**



Quels types d'intervention ?



Type d'intervention	Sur quoi?	Pour qui?
Formation	<ul style="list-style-type: none">• Sur les thématiques définies par la MOPA	Un relais territorial ou d'une structure lambda (office de tourisme, pays)
Accompagnement	<ul style="list-style-type: none">• Sur les thématiques définies par la MOPA• Sur des thématiques ponctuelles	
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Sur les thématiques définies par la MOPA• Sur des thématiques ponctuelles	



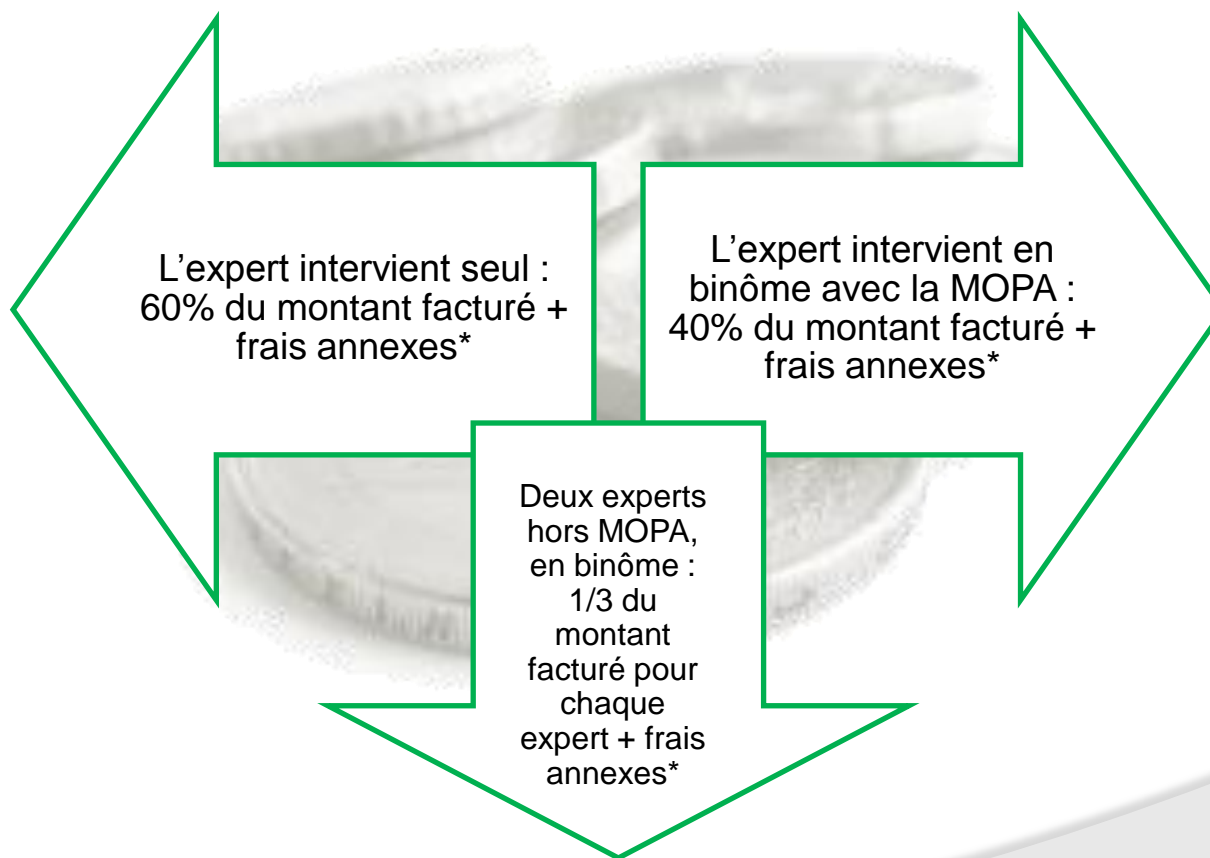
Le fonctionnement administratif



** Le contrat de prestation de services sera signé par la structure de l'expert lors de chaque mission d'expert et sera accompagné d'une charte d'engagement*

La répartition financière

3 cas de figure :



*Les frais : déplacement, hébergement, repas et frais annexes, etc., nécessaires à l'exécution de la prestation, seront pris en charge par la MOPA → La structure de l'expert refacturera les frais engagés par lui même à la MOPA, accompagné d'un relevé de dépenses et de pièces justificatives.




Plus de renseignements




Je contacte la MOPA :

Jean Luc Boulin,

 05 57 57 03 87

@ jean-luc.boulin@aquitaine-mopa.fr

Laure Dubois,

 05 57 57 03 89

@ laure.dubois@aquitaine-mopa.fr

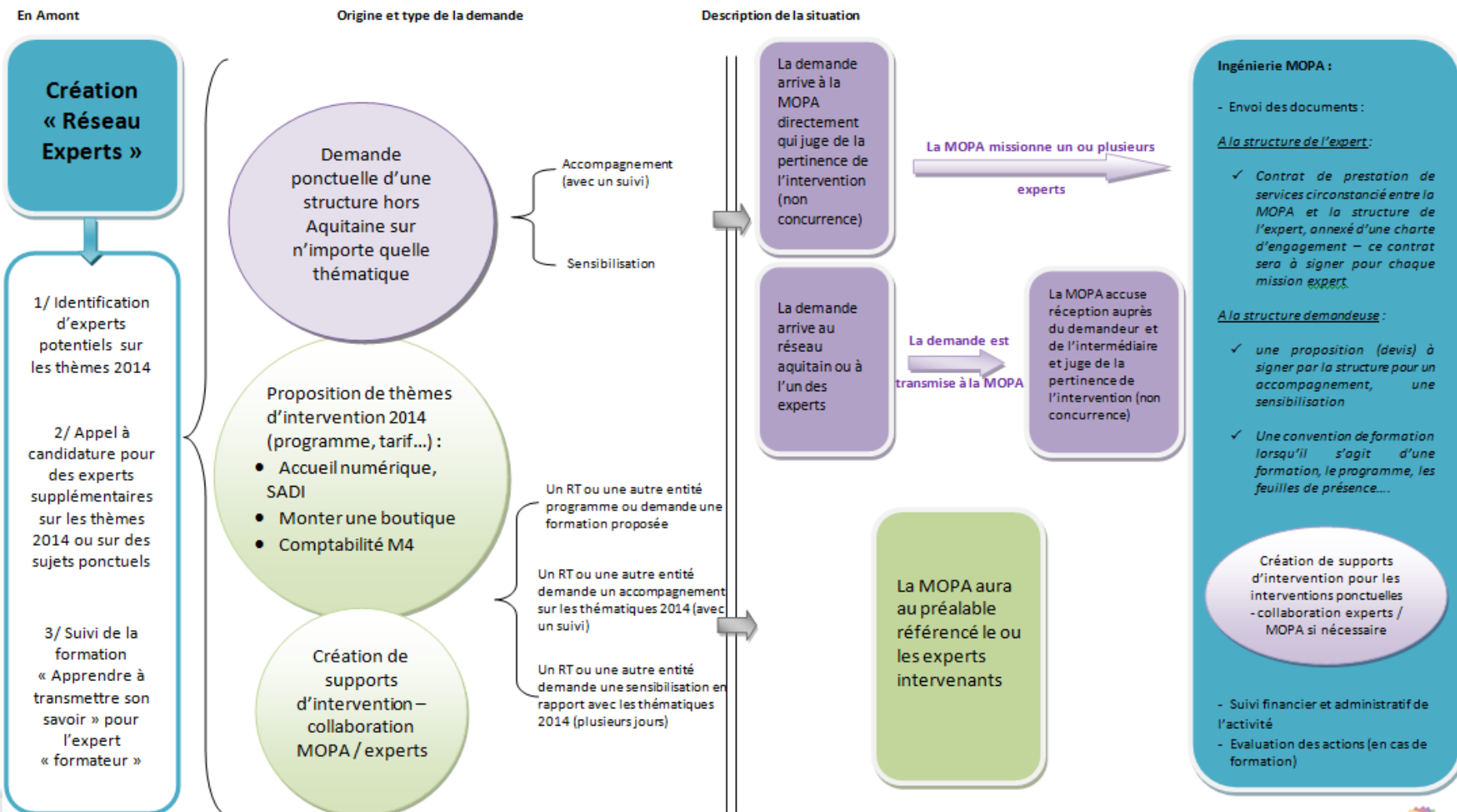




Annexes



Le fonctionnement du « réseau experts »



Point de vue MOPA

La MOPA propose :

- Des formations identifiées aux RT qui le souhaitent et l'intègrent dans leur programme de formation.
- Des accompagnements ou sensibilisation sur les mêmes thématiques que les formations

La MOPA reçoit des demandes ponctuelles de formation :

- De la part des territoires directement
- De la part de membres du réseau, experts.

La MOPA « recrute » les experts pour chaque mission, **informe** la structure des préalables à cette contractualisation et **contractualise** avec la structure de chaque expert.

La MOPA envoie au client les documents correspondants à la situation : devis, convention de formation, programme, liste de présence....

La MOPA gère les supports d'intervention en partenariat avec les experts

La MOPA gère le suivi administratif et financier de la mission

La MOPA évalue les actions des experts

Point de vue de la structure de l'expert et de l'expert lui même

L'expert ou sa structure reçoivent :

- Une demande spontanée (accompagnement, sensibilisation) sur un sujet lambda. Ils en font part à la MOPA pour intervenir dans le cadre du « réseau experts ».
- Une proposition de la part de la MOPA pour une intervention sur un sujet lambda (accompagnement, sensibilisation).
- Une proposition de la MOPA dans le cadre des formations proposées par la MOPA aux autres RT.

La structure de l'expert :

S'assure qu'elle répond bien aux conditions pour établir un contrat de prestation de services : au niveau de son statut, de la fiche de poste de l'expert et sur les clauses de mobilité.

La contractualisation est établie :

Les documents nécessaires à la mission sont soumis à la structure de l'expert : contrat de prestation de service annexé de la charte d'engagement.

L'expert est formé :

S'il est un expert intervenant d'une formation proposée par la MOPA.

L'expert participe à la création des supports d'intervention

Point de vue Client

Le client fait une demande spontanée (accompagnement ou sensibilisation) sur un sujet lambda :

- A une personne du réseau
- A la MOPA

Interlocuteur unique : la MOPA

Qui fournit l'ensemble des documents nécessaires à l'intervention : devis, programme, supports, feuille de présence, facture...

Le client fait une demande spontanée sur un sujet relatif aux formations proposées par la MOPA mais sous forme d'accompagnement ou de sensibilisation :

La MOPA fournit l'ensemble des documents nécessaires à l'intervention : devis, programme, feuille de présence...

Interlocuteur unique : la MOPA

Le client inclus les formations proposées par la MOPA dans le programme de formation des Relais Territoriaux :

Il s'agit d'une relation classique de client – OF, la MOPA étant l'OF désigné

Interlocuteur unique : la MOPA